



Contexte

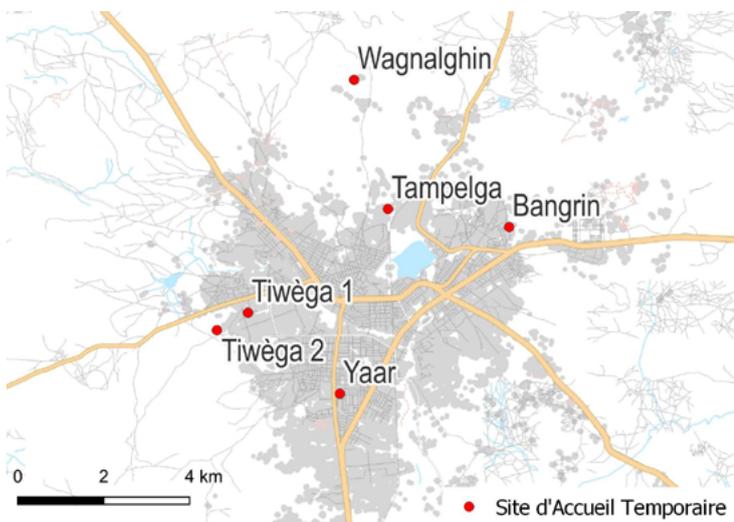
Depuis 2019, le Burkina Faso traverse une crise sécuritaire sans précédent à la suite d'attaques d'acteurs armés non identifiés de plus en plus récurrentes, s'étendant sur plusieurs régions du pays, notamment celles du Centre-Nord. Depuis le début de l'année 2019, une intensification des attaques des groupes armés non étatiques (GANE) dans la région du Sahel du Burkina Faso a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires et une dégradation du tissu socio-économique, entraînant une augmentation croissante du nombre de personnes déplacées internes (PDI). Les PDI sont contraintes de quitter leur zone d'habitation ou de se déplacer de façon préventive vers des villages considérés plus sûrs dans leur région, chefs-lieux de communes ou zones urbaines. Au 30 septembre 2022, le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) dénombrait environ 1 719 332 PDI au Burkina Faso, parmi lesquelles 468 343 PDI se trouvaient dans la région Centre-Nord, première région d'accueil des déplacés du pays, dont 109 919 PDI sur l'ensemble de la commune de Kaya¹.

Ces mouvements de populations ont entraîné l'émergence de sites de déplacés en périphérie directe des villes d'accueil et ont augmenté de manière rapide la démographie de plusieurs villes de la région du Centre-Nord². Ce phénomène a engendré l'émergence de sites de déplacés multiformes, appelés sites d'accueil temporaires (SAT) ou zones d'accueil de déplacés (ZAD) reconnus par les instances gouvernementales^{3,4}. Cette évaluation couvre les sites de Bangrin, Tiwèga 1, Tiwèga 2, Tampelga, Wagnalghin et Yaar. Les données collectées donnent un aperçu de la situation pour les populations au niveau de ces sites. Ces sites sont divisés en zones loties et zones non-loties, où les ménages PDI construisent des abris à leur arrivée, vivent dans des installations spontanées, ou bien s'installent au sein de sites aménagés par les acteurs de l'aide.

Des lacunes existent en termes de compréhension des besoins prioritaires des populations déplacées et non déplacées et sur les pressions exercées sur les infrastructures suite à l'arrivée continue de PDI. L'évaluation présentée ci-après se propose d'actualiser l'évaluation territoriale conduite à Kaya en 2020, de contribuer à répondre à ces besoins en information en étudiant l'impact de l'arrivée des ménages sur l'expansion urbaine et en évaluant la répartition et la fonctionnalité des infrastructures socio-communautaires au sein et en périphérie des sites. Cette évaluation a aussi pour objectifs d'identifier les besoins les plus aigus parmi les ménages déplacés et non déplacés et de déterminer les dynamiques de coexistence entre populations.

Un aperçu de la situation comprenant une cartographie des infrastructures communautaires au niveau de chaque site est disponible sur demande.

Carte 01. Sites ciblés dans la commune de Kaya



Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation a été mise en œuvre au sein et autour de six sites recensés dans la commune de Kaya avec une méthodologie mixte comprenant des outils quantitatifs, qualitatifs ainsi que cartographiques.

Le volet quantitatif de l'évaluation a consisté en une collecte de données réalisée auprès de 205 enquêtes ménages afin d'obtenir des données représentatives pour chaque groupe de population (ménages déplacés et non déplacés) au sein et en périphérie des six sites avec un niveau de confiance de 95%, une marge d'erreur de 10% et un buffer de 4%. Au préalable, un exercice de cartographie, via relevé de tracés GPS, a été réalisé avec les gestionnaires de site afin de délimiter les contours des sites. Les infrastructures de base au sein et en périphérie des six sites fréquentés par une part importante de PDI ont été identifiés. En raison de la forte densité de la ZAD de Bangrin (mélangeant populations déplacées et non déplacées), l'ensemble du site n'a pu être cartographié. L'évaluation se concentre sur une partie du site, identifiée par les gestionnaires du site comme étant une zone comptant de nombreux ménages déplacés.

Au total, 291 infrastructures ont été cartographiées dont 24 points d'eau, 250 latrines, 9 structures scolaires, 5 structures de santé et 3 marchés. Pour chacune de ces infrastructures, un entretien structuré a été réalisé avec un informateur clé (IC) ayant un lien avec l'infrastructure évaluée. La collecte de données quantitative s'est déroulée du 5 au 16 septembre 2022.

Le volet qualitatif visait à obtenir une meilleure compréhension des dynamiques sous-jacentes en place dans les sites de déplacés urbains et périurbains de la ville de Kaya et à compléter l'aperçu de situation d'accès aux infrastructures sociocommunautaires de base obtenu à partir de l'analyse quantitative. Il a consisté en des entretiens qualitatifs semi-structurés avec des membres des autorités locales et des organisations de la société civile (OSC). Au total, 3 entretiens qualitatifs et 8 groupes de discussion (FGD) ont été réalisés entre le 5 septembre et le 16 septembre 2022.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'évaluation, veuillez consulter les [termes de références](#) de la recherche.

Chiffres clés de l'évaluation

☒	291	Entretiens avec des IC liés aux infrastructures socio-communautaires.
☒	3	Entretiens qualitatifs avec des membres des autorités locales et OSC
☒	8	FGD avec PDI
☒	6	Relevés de délimitations des sites avec les gestionnaires de site
☒	103	Enquêtes ménages représentatives au niveau des sites pour les PDI
☒	102	Enquêtes ménages représentatives au niveau des sites pour les ménages non déplacés

Notes de bas de page

1. [Situation des enregistrements sur les personnes déplacées internes](#). CONASUR, septembre 2022

2. [Situation des personnes déplacées internes \(PDI\)](#), OCHA, novembre 2021

3. Au sens de cette évaluation, un site d'accueil temporaire est un site défini, et éventuellement choisi par l'Action Sociale et le gouvernement, pour accueillir temporairement les personnes déplacées avec une délimitation claire, où seules des PDI vivent. Une zone d'accueil de déplacés (ZAD) est une zone ou un quartier urbain au sein d'une ville où vivent des ménages déplacés et non déplacés. Pour faciliter la compréhension du rapport, le terme "site" sera employé pour désigner les SAT ou les ZAD évalués.

4. Les ZAD et SAT ont été identifiés conjointement par ACTED, l'Action Sociale et le HCR. La délimitation des sites a été réalisée par ACTED via des entretiens avec des informateurs clés et le recueil de points GPS. Les emplacements des sites ont par ailleurs été vérifiés par analyse satellitaire par REACH.

Limites de l'évaluation

Les résultats présentés dans ce rapport d'évaluation territoriale regroupent des données collectées par une méthodologie mixte. Ces résultats présentent la situation au moment de la collecte de données (i.e. septembre 2022) et ne tiennent pas compte d'évolutions pouvant avoir eu lieu depuis celle-ci.

Les sites évalués sont différents de ceux sélectionnés lors de l'évaluation territoriale conduite en 2020 dans la ville de Kaya. Il paraît donc difficile de suivre l'évolution de la situation dans la zone, les populations ciblées et les milieux évalués n'étant pas comparables.

Les réponses aux questionnaires quantitatifs et qualitatifs reflètent les impressions des personnes interrogées. Par conséquent, certaines des réponses données peuvent ne pas refléter la totalité de la réalité, mais plutôt la perception des répondants. En outre, certains sujets considérés comme sensibles (protection, cohésion sociale) peuvent avoir été sous rapportés par les répondants.

La cartographie des infrastructures communautaires de base - les structures liées à la santé, à l'éducation, à l'eau, aux latrines et aux marchés - regroupe les infrastructures perçues comme fréquentées par une majorité de PDI de chaque site ciblé selon des IC consultés. Cependant, il ne pourrait être exclu que certaines infrastructures clés n'aient pas été prise en compte. Dans la mesure où la cartographie portait sur les infrastructures communautaires, seules les infrastructures publiques ont été enquêtées.

Afin d'obtenir des informations plus précises possible sur les infrastructures enquêtées, les IC travaillant au niveau des infrastructures ont été privilégiés au détriment des usagers. Ce choix visant à obtenir des données plus précises est cependant susceptible de constituer un biais dans les réponses apportées au questionnaire. En outre, un seul IC a été enquêté par infrastructure ce qui n'a pas permis pas de trianguler les informations au niveau de la structure.

Principaux résultats

Tendances observées

Les principaux besoins identifiés pour les ménages présentent des similitudes entre groupes de populations. La nourriture est rapportée comme premier besoin prioritaire par les ménages PDI (100%) et les ménages non déplacés (78%), suivi de l'accès aux moyens de subsistance pour les ménages PDI (ménages PDI : 43% ; ménages non déplacés 40%) et des transferts monétaires pour les ménages non déplacés (ménages PDI : 32% ; ménages non déplacés : 51%). Le manque de moyens financiers, comme besoin transversal, ressort pour plusieurs secteurs, dans le cadre de la sécurité alimentaire (difficultés d'approvisionnement sur les marchés en raison des prix élevés), de l'éducation (frais de scolarité) et de la santé (frais de consultation).

En terme, d'accès aux services et infrastructures socio-communautaires de base il ne semble pas y avoir de différence majeure entre population. Les PDI ne semblent pas rencontrer davantage de barrières que les ménages non déplacés pour accéder aux infrastructures.

En outre, les ménages PDI ne semblent pas exposés à des discriminations particulières par rapport aux ménages non déplacés. Les relations rapportées entre les communautés semblent même être plutôt bonnes, bien que des disputes autour de l'accès aux ressources soient observées. L'augmentation du nombre d'utilisateurs et la pression exercée sur les infrastructures (surtout aux points d'eau et latrines) entraînent des mésententes entre ménages, y compris entre PDI. Cette augmentation accrue de la fréquentation des infrastructures se matérialise par notamment des temps d'attente plus longs aux points d'eau, des salles de classe en sureffectif et un manque d'abris. Une hausse de la fréquentation de certains services risque, à terme, de détériorer les infrastructures, notamment si de nouvelles PDI venaient à s'installer à Kaya.

Par ailleurs, la plupart des bénéficiaires de l'aide se disent satisfaits de l'assistance reçue. Néanmoins, certaines personnes évoquent un manque de compréhension des critères retenus pour bénéficier de l'aide humanitaire, pouvant susciter des tensions ou des jalousies entre communautés.

Dynamiques de déplacements: Les déplacements rapportés par les ménages PDI étaient principalement régionaux, les ménages PDI étant essentiellement, originaires de la région du Centre-Nord (52%) et de la région du Sahel (44%). 98% des ménages PDI ont rapporté que la principale raison de déplacement était liée à des violences dans leur localité d'origine, ce qui a également été souligné dans les FGD. Les PDI ont exprimé lors des FGD (7/8) la volonté de retourner dans leur localité d'origine si la situation sécuritaire le permettait.

Sécurité alimentaire : La situation alimentaire est de loin le premier besoin exprimé par les ménages. En effet, 98% des ménages PDI et 55% des ménages non déplacés ont déclaré ne pas avoir accès à suffisamment de nourriture pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Les principales raisons invoquées par les ménages pour expliquer leurs difficultés à satisfaire leurs besoins alimentaires étaient les prix élevés des marchés et le manque d'argent pour acheter de la nourriture.

Appui aux moyens de subsistance : 70% des ménages PDI et 97% des ménages non déplacés ont déclaré avoir accès à au moins une AGR au moment de la collecte des données. Cependant, 2% des ménages PDI et 42% des ménages non déplacés déclarent que ces revenus ne leur permettent pas de répondre à tous leurs besoins. Le manque d'opportunités d'emploi est considéré comme la principale difficulté à trouver un revenu pour les ménages PDI (85%) et non déplacés (70%),

Abri et Articles Ménagers Essentiels : Les conditions de logement ne sont pas perçues comme satisfaisantes par 61% des ménages PDI et 34% des ménages non déplacés, principalement en raison du mauvais état des abris. Les fuites d'eau et le manque d'intimité constituent les principaux problèmes rapportés au niveau des abris. L'accès aux AME semble être plus difficile pour les ménages PDI (76% des ménages PDI ; 34% des ménages non déplacés), en raison du manque de moyens financiers.

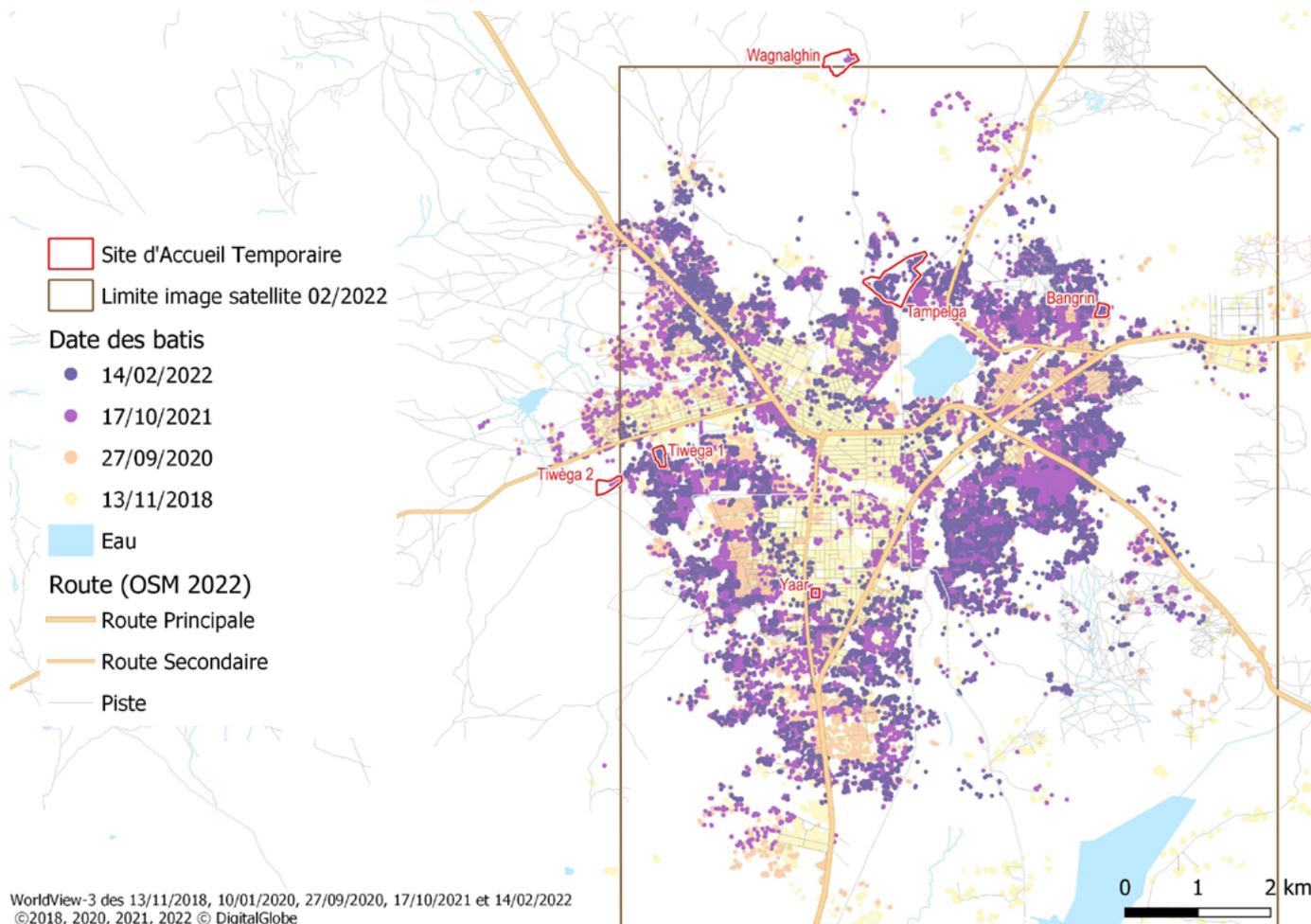
Eau et assainissement : Les besoins en eau du ménage sont perçus suffisants pour 93% des ménages PDI et 95 % des ménages non déplacés. Dans l'ensemble, l'accès à l'eau s'est amélioré au cours des trois derniers mois précédents la collecte, (ménages non déplacés 59% ; ménages PDI 38%). Presque tous les ménages (94%) confirment à la fois avoir accès et utiliser des latrines. Le manque de latrines semble être un problème commun dans chacun des sites évalués.

Éducation : L'accès à des services d'éducation est estimé adéquat pour 91% des ménages PDI et 96% des ménages non déplacés. Si l'accès ne présente pas de disparités entre les groupes, le degré de scolarisation des enfants PDI et non déplacés diffère, 33% des ménages PDI indique scolariser l'ensemble des enfants du ménage contre 70% des ménages non déplacés. Le principal obstacle à l'éducation rapporté est le manque de moyens financiers (garçons 29%, filles 31%).

Santé : Tous les ménages PDI (100%) et 99% des ménages non déplacés soulignent avoir accès à des services de santé adéquats, confirmé dans l'ensemble des FGD, illustrant que l'accès aux soins est considéré comme le même pour toutes les communautés. En parallèle de la santé, la situation des enfants sur le plan nutritionnel, en particulier des ménages déplacés, est-elle plutôt contrastée et fait écho aux problèmes d'accès à la nourriture.

Protection : Les dynamiques de coexistence entre les communautés semblent bonnes (ménages PDI : 97% ; ménages non déplacés : 88%). Aucun des ménages consultés, PDI ou non déplacés, n'a mentionné de tensions ou de conflits entre communautés. Cependant, les arrivées de PDI à Kaya accentuent la pression sur les infrastructures et sont à la base de problèmes de mésententes entre utilisateurs.

Carte d'évolution du bâti entre novembre 2018 et février 2022



Depuis 2018, l'analyse satellitaire montre une expansion rapide de la zone urbaine et péri-urbaine de la ville de Kaya. A partir de 2021, la ville de Kaya connaît un boom, avec une croissance de l'occupation des sols informels en raison de la construction de bâtis tout autour de la ville, dans des zones précédemment pas ou peu habitées, notamment dans le quart Sud-Est et Nord-Est de la ville. Comme plusieurs quartiers de la ville, l'analyse satellitaire montre que les zones accueillant des PDI ciblées par cette évaluation auraient principalement vu le jour à partir des années 2020. Les quartiers datant d'avant 2018 n'ont pas connu de densification de grande ampleur. Kaya s'est davantage étendue que densifiée au cours de ces quatre dernières années. Cette évolution peut-être liée d'une part à l'urbanisation rapide des villes du Burkina Faso, dont la population urbaine est passée de 22,7% en 2006 à 26,3% en 2019¹ ; et d'autre part aux arrivées importantes de PDI qui se sont intensifiées depuis 2021.

Note de bas de page

1. Institut national de la statistique et de la démographie. Résultats Préliminaires du 5e Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), 2019.

Démographie et caractéristiques des ménages

Le milieu urbain des six sites évalués n'est pas homogène. A Yaar, la totalité des enquêtes a été réalisée en zone lotie, les PDI vivant dans des bâtiments communautaires construits (ancien bâtiment d'un marché), tandis que les ménages interrogés à Bangrin, Tampelga, Tiwèga 2 et Wagnalghin résidaient dans un environnement non loti. Tiwèga 1 alliait zone lotie et non lotie.

Dans les six sites évalués, la taille moyenne des ménages est similaire entre ménages PDI et non déplacés, 9 personnes par foyer. En revanche, les ménages non-déplacés déclarant héberger des PDI sont en moyenne composés de 13 personnes, mettant en avant l'élargissement de certains ménages de Kaya suite à l'accueil de membres de la famille ou de proches en déplacement.

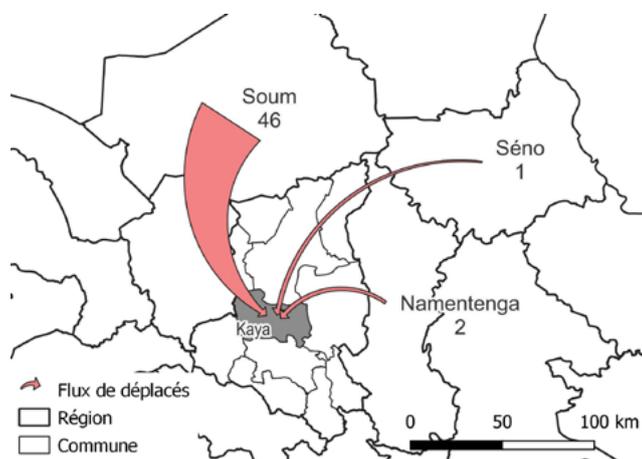
La composition des ménages est relativement jeune, 66% des membres des ménages PDI avaient moins de 18 ans contre 63% pour les membres des ménages non-déplacés, représentant une moyenne de 6 enfants par ménage. Ce taux de fécondité serait au-dessus de la moyenne nationale. Selon les données de la Banque Mondiale, le taux de fécondité au Burkina Faso était de 4,9 enfants par femme en 2020¹. Les ménages évalués à Kaya sont caractérisés par une part importante de femmes enceintes ou allaitantes par ménage (ménages PDI: 41%; ménages non-déplacés: 49%). Les ménages consultés sont davantage composés de ménages polygames (62%) que de ménages monogames (31%). L'état matrimonial du ménage ne semble pas lié au statut de déplacement. Les ménages monogames (PDI ou non déplacés) comptaient 4 personnes de plus que les ménages polygames.

La personne désignée référente du ménage (ou chef.fe de ménage) est de sexe masculin dans 84% des ménages déplacés et 92% des ménages non-déplacés. Dans la plupart des ménages où la personne référente du ménage est de sexe féminin, la cheffe de ménage est rapportée veuve (15/24).

Dynamiques de déplacements

Au moment de la collecte, la majorité des ménages PDI (71%) expliquait être arrivée à Kaya depuis plus d'un an. Depuis 2019, les flux de déplacement à destination de la commune Kaya s'effectueraient, par vagues, de manière progressive selon les membres des FGD. Pour 83% des ménages PDI, la zone d'installation actuelle est la même que celle occupée à leur arrivée. Certains des participant.e.s des FGD (3/8) ont expliqué avoir été orientés par l'Action Sociale ou la Mairie vers les sites, dès leur arrivée à Kaya. Par ailleurs, dans 7 FGD, les participant.e.s ont rapporté que les PDI accédaient à leurs abris grâce à l'attribution de logements par des partenaires externes, principalement l'Action Sociale (6/8). Dans la moitié des FGD, les participant.e.s ont précisé que l'Action Sociale distribuait des tickets pour l'attribution des logements.

Carte 02. Flux de déplacements inter-provinces des ménages PDI enquêtés dans les sites de la commune de Kaya



Notes de bas de page

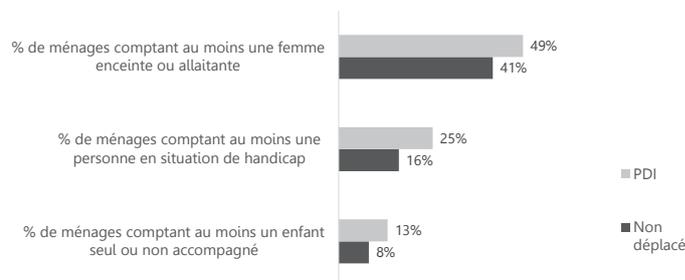
1. Banque Mondiale.(2020). [Taux de fécondité par femme](#)

2. Sont ici comprises comme personnes vulnérables : les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants seuls ou non accompagnés, les personnes vivant avec un handicap.

3. Les besoins sont définis comme l'accès à la nourriture, à l'eau, au loyer, au transport, à l'éducation et à la santé.

En moyenne, l'âge du chef de ménage non-déplacé était de 43 ans contre 44 pour le chef de ménage déplacé. L'âge du chef.fe de ménage le plus bas rapporté est de 23 ans, bien que pour des questions de protection des droits de l'enfance, aucune personne âgée de moins de 18 ans n'ait participé à l'enquête, mais qui de facto ne permet pas pour autant d'exclure la présence d'enfants chef.fe de ménage au niveau des sites.

Graphique 01. Pourcentage de ménages comptant des personnes vulnérables² dans les sites, par statut



Les ménages sont nombreux à compter des personnes vulnérables parmi leurs membres. En effet, 54% des ménages PDI et 65% des ménages non déplacés comptaient au moins une personne vulnérable. Les problèmes auditifs et de mobilité figuraient comme les deux principaux types de handicap exprimés par les deux groupes. La présence d'un nombre important de personnes en situation de vulnérabilité souligne l'importance de la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables dans la réponse d'urgence et de développement.

D'après les enquêtes ménages, la vaste majorité des origines de déplacement de PDI se trouvent dans les provinces du Sanmatenga (52%) - région Centre Nord - et du Soum (44%) - région du Sahel. Quelques déplacements en provenance de la province de Namentenga (2) et Seno (1) sont aussi rapportés. Les principales communes d'origine sont quant à elles Dablo (21%), Arbinda (21) et Barsalogo (19). La quasi-totalité des ménages PDI consultés (98%) indique avoir rejoint Kaya pour fuir les violences sévissant dans leur milieu d'origine. Que ce soit vers une autre ville ou un autre site, aucun participant aux FGD n'a exprimé avoir l'intention de se déplacer à nouveau. Cependant, la volonté de retourner dans leur localité d'origine, si la situation sécuritaire le permet, demeure au sein de 7 des 8 des FGD. Aucun mouvement pendulaire n'a été rapporté dans les FGD en raison de la situation sécurité, considérée précaire, dans leur milieu d'origine. Ce résultat est également constaté dans les enquêtes ménages, où un seul ménage indique retourner temporairement vers sa localité d'origine pour pratiquer l'agriculture.

Tableau 01. Principales origines de déplacement des ménages PDI consultés dans les sites de la commune de Kaya

Top 3 des communes d'origine des PDI par principale province d'origine	Nombre de ménages PDI
Première province d'origine: Sanmatenga (54 ménages)	
Dablo	22
Barsalogo	19
Pensa	8
Seconde province d'origine : Soum (46 ménages)	
Arbinda	21
Djibo, Tongomayel, Kelbo	8
Troisième province d'origine : Namentenga (2 ménages)	
Bouroum, Nagbingou	1

Besoins prioritaires des ménages

Au moment de la collecte de données, les besoins prioritaires des ménages PDI et non déplacés se concentrent autour des besoins en nourriture (100% des ménages PDI ; 78% des ménages non déplacés) et de l'appui en moyens de subsistance (43% des ménages PDI ; 40% des ménages non déplacés).

Les ménages non déplacés privilégient davantage l'aide alimentaire (77%), et les transferts monétaires (51%), tandis que les ménages PDI identifient l'aide alimentaire (100%) et les biens non alimentaires (43%) comme leur besoin prioritaire.

La suite du rapport d'évaluation territoriale présente ensuite, selon l'ordre de priorité, une section relative aux besoins multisectoriels exprimés par les ménages PDI et non-déplacés (page 5-9), une section relative à l'assistance humanitaire ayant eu lieu au cours des trois mois précédents la collecte de données (page 9), un résumé du rôle et de la perception des acteurs locaux (page 10). Une analyse satellitaire de l'évolution du bâti à Kaya depuis 2018 est disponible page 3. En outre, un aperçu des infrastructures cartographiées au niveau de chaque site lors de la collecte de données peut être partagé sur demande.

Sécurité alimentaire

En matière d'accès à la nourriture, seul 2% des ménages PDI affirment avoir accès à suffisamment de nourriture² par jour pour répondre aux besoins alimentaires des membres de leur foyer contre 45% des ménages non déplacés (PND). La nourriture, comme principal besoin humanitaire est également corroboré dans les FGD (8/8). Malgré l'assistance alimentaire, les participant.e.s des FGD rapportent que leur situation alimentaire reste critique. En effet, dans 7 des 8 FGD, les participant.e.s déclarent être dépendants de l'aide alimentaire, qui est définie comme insuffisante ou trop irrégulière.

Des stratégies d'adaptation sont mises en place pour pallier le manque de nourriture. Sauter un repas ou diminuer les quantités de nourriture consommée par les adultes du foyer pour permettre aux plus jeunes de disposer de suffisamment de nourriture est cité dans 3 FGD.

Graphique 01. Pourcentage des ménages estimant avoir accès à une alimentation suffisante³



Appui aux moyens de subsistance

Sur le plan économique, 70% des ménages PDI et 97% des ménages non déplacés déclarent pratiquer une activité génératrice de revenus (AGR). Parmi les ménages pratiquant des AGR, le petit commerce est le type d'AGR le plus rapporté (ménages PDI : 46%, 33/72 ; ménages non déplacés : 69%, 68/99), suivi de l'élevage pour les ménages non-déplacés (44%, 44/99) et des travaux journaliers non agricoles pour les PDI (33%, 14/72).

Ces activités ne permettent pas pour autant de générer des revenus pouvant subvenir aux besoins essentiels des ménages. Ce constat est rapporté dans plusieurs FGD avec les populations PDI, mais aussi dans les enquêtes ménages où moins de la moitié des ménages indique réussir à payer pour tous les besoins du ménage (ménages PDI : 2% ; ménages non déplacés : 42%)³.

Tableau 02. Types d'assistance humanitaire dont les ménages vivant sur les sites ont rapporté avoir besoin en priorité, par statut¹

	Non déplacés	PDI
1. Sécurité alimentaire	78%	100%
2. Appui aux moyens de subsistance	40%	43%
3. Transferts monétaire	51%	32%
4. Articles ménagers essentiels (AME)	30%	43%
5. Eau, hygiène et assainissement (EHA)	36%	32%
6. Education	21%	26%
7. Santé	15%	17%
8. Abris (construction, réparation)	7%	23%

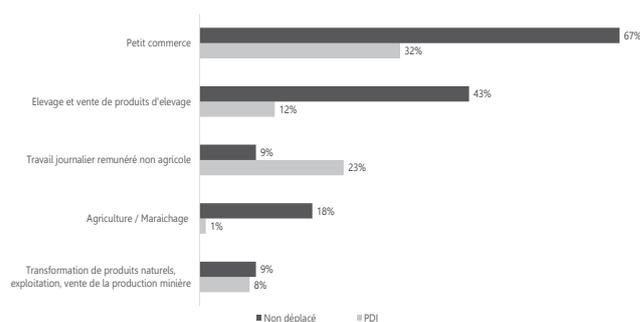
Les ménages PDI et non déplacés indiquent que les achats sur le marché (ménages PDI 91%; ménages non déplacés 80%) et l'agriculture de subsistance (ménages PDI 6% ; ménages non déplacés 17%) sont les principales sources de nourriture. Seul 1% des ménages PDI consultés ont indiqué l'aide humanitaire comme principale source de nourriture.

Ce résultat est à mettre en parallèle avec le pourcentage important de ménages PDI indiquant avoir bénéficié d'une assistance alimentaire en nature (34/103) et ou d'un transfert monétaire (21/103) au cours des trois mois précédents la collecte de données. Il est ainsi possible que les assistances humanitaires sous forme de transferts monétaires, qui permettent ensuite d'acheter de la nourriture sur les marchés, n'aient pas été rapportées en tant que principale source de nourriture.

Les principales raisons mis en avant par les ménages pour expliquer le manque d'accès à la nourriture sont principalement d'ordre financier : les prix élevés sur les marchés (87%) et le manque de moyens financiers (79%) étant davantage cités.

Si les besoins des ménages en nourriture sont criants, une amélioration de la capacité des ménages à combler ses besoins en nourriture est toutefois rapportée par 66% des ménages PDI, bien que 28% perçoivent une détérioration de l'accès à la nourriture au cours des 3 derniers mois précédents la collecte de données.

Graphique 02. Pourcentage des ménages par principales types d'AGR pratiquées



Notes de bas de page

1. Les besoins sont définis comme l'accès à la nourriture, à l'eau, au loyer, au transport, à l'éducation et à la santé
2. La notion d'accès à suffisamment de nourriture a été laissée à la discrétion du ménage enquêté et ne permet pas de déterminer la sévérité des besoins
3. Définie au sein du questionnaire comme étant trois repas par jour

De fait, le manque de moyens financiers ne permet pas aux populations de subvenir à leurs besoins primaires tels que la nourriture (95% des ménages PDI ; 63% des ménages non déplacés), la santé (38% des ménages PDI ; 56% des ménages non déplacés) et l'éducation (39% des ménages PDI ; 40% des ménages non déplacés). Répondre aux besoins multisectoriels de la famille, notamment alimentaires, est un impératif pour les ménages, les participant.e.s aux FGD ont souligné la nécessité de cultiver leur propre champ afin d'être autosuffisants, mais le manque d'accès à des terres agricoles ne leur permet pas de mener cette activité.

En effet, 89% des ménages PDI et 38% des ménages non déplacés ont déclaré ne pas avoir accès à des terres cultivables ou à un grand potager sur leur site d'installation actuel. Pour autant, les membres des FGD précisent qu'il n'existe pas de disparités dans l'accès à la terre pour les différentes communautés.

Les principales difficultés rencontrées par les populations pour accéder à la terre font référence au manque de moyens financiers (ménages PDI : 91% ; ménages non déplacés : 80%), et au manque de terres (ménages PDI : 45% ; ménages non déplacés : 45%)¹. Ces tendances ressortent dans les FGD, les participant.e.s rappelant l'absence d'accès des PDI à des terres (7/8), mais identifiant également le manque d'espace et de terres agricoles disponibles (4/8) comme barrière d'accès. En outre, les ménages ont également relevé le manque de volonté de la part des autorités locales (ménages PDI : 9% ; ménages non déplacés : 25%) et le manque de confiance de la part des propriétaires terriens (ménages PDI : 9% ; ménages non déplacés : 13%) comme difficulté rencontrée pour accéder à la terre.

Au cours d'un FGD, les participant.e.s ont pointé une certaine méfiance des propriétaires terriens à l'égard des PDI, craignant que les PDI construisent des maisons et s'installent, de façon permanente, sur les terres et qu'il soit ensuite difficile de récupérer ces terres.

Articles ménagers essentiels

L'accès aux AME varie d'une population à l'autre, 76% des ménages PDI déclarant avoir des difficultés à s'approvisionner, contre 34% des ménages non déplacés. Une des raisons expliquant ces problèmes d'accès à des AME renvoie sans doute aux manques de moyens financiers ne permettant pas de subvenir aux besoins du ménage. En effet, 79% des ménages PDI et 43% des ménages déplacés déclarent avoir des difficultés à satisfaire leurs besoins en AME sur le marché, en raison de leur prix élevé.

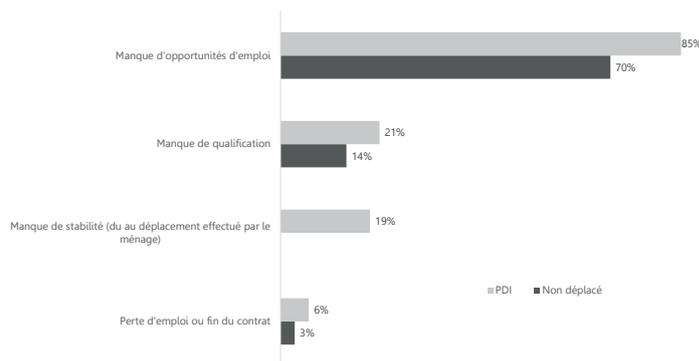
Les trois articles les plus demandés par les deux populations sont les marmites, les bassines de lavage et les couvertures.

Accès à l'eau

Si les questions de disponibilité et d'accès à l'eau au niveau des sites ne sont pas uniformes, les robinets d'eau (47%) et les forages (49%) sont de loin rapportés comme les principales sources d'eau de boisson consommées par les ménages, sans différence significative entre groupes de population. Cet accès serait le même entre les communautés, selon les participants de 6 des 8 FGD.

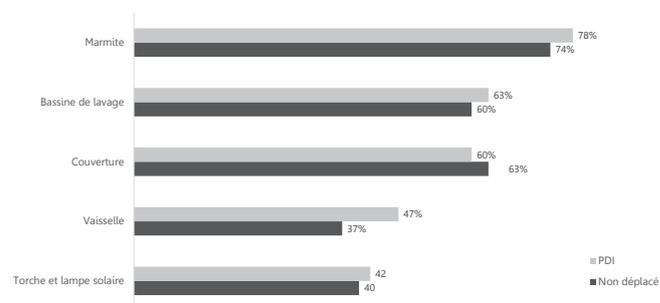
Au niveau des six sites, 24 points d'eau (21 étant fonctionnels selon l'IC de ces structures) ont été cartographiés², dont une majorité de robinets publics ou bornes fontaines (15). Les points d'eau fonctionnels sont régulièrement entretenus. Très peu de ménages déplacés (7%) et non-déplacés (9%) mentionnent le raccordement à un robinet au niveau de la concession comme principale source d'eau de boisson pour le ménage.

Graphique 03. Pourcentage des ménages par principales difficultés pour accéder à des AGR



En dehors de l'agriculture comme activité de subsistance, les opportunités d'emploi seraient limitées pour les populations des sites évalués. Le manque d'opportunités d'emploi est d'ailleurs considéré comme la principale difficulté dans la recherche d'un revenu pour les ménages PDI (85%) et non déplacés (70%), suivi du manque de qualifications (ménages PDI : 21% ; non déplacés 14%). Également évoqué, le manque de stabilité du foyer en raison de la situation de déplacement constitue une difficulté rencontrée spécifique aux ménages PDI (19%). Cette situation illustre l'importance de répondre aux besoins spécifiques des populations PDI dans la réponse d'urgence et de développement, y compris en matière d'assistance en moyens de subsistance et de formation.

Graphique 04. Pourcentage des ménages par types d'AME les plus demandés



Les temps nécessaires pour aller et revenir de la source d'eau présentent, dans une certaine mesure, des similitudes entre PDI et non-déplacés, même si un temps inférieur à 5 minutes est davantage rapporté par les ménages déplacés (50%) que par les ménages non déplacés (29%). Le temps de déplacement (aller et retour) vers le point d'eau excède une demi-heure pour une minorité de ménages (PDI : 1% ; 6%). À la différence des trajets souvent rapportés à moins de 15 minutes, les temps d'attente aux points d'eau sont beaucoup plus longs. Toujours sans différence majeure entre ménages PDI et ménages non déplacés, 27% des ménages PDI contre 31% des ménages non-déplacés rapportent des temps d'attente supérieurs à 30 minutes. Malgré les temps longs pour aller, attendre et revenir de la principale source d'eau, la quantité d'eau collectée est rapportée comme suffisante - comprenant les notions de 'juste suffisante', 'suffisante' et 'très suffisante' - pour 93% des ménages PDI et 95% des ménages non déplacés.

Notes de bas de page

1. Plusieurs options de réponse étaient possibles pour cette question

2. Compte tenu de la densité des sites, la liste des points d'eau présentés dans ce rapport n'est pas exhaustive. Les résultats présentés au niveau des infrastructures se veulent donc indicatifs et permettent de se faire un aperçu de la situation au niveau de Kaya

Les temps d'attente (7/14), le débit insuffisant (2/14) et le prix de l'eau sont identifiés comme les raisons principales pour expliquer le manque d'eau pour combler les besoins du ménage. En parallèle, des problèmes ont été identifiés au niveau de 15 points d'eau selon les IC. Ces problèmes rapportés au niveau de la structure présentent des similitudes avec les difficultés identifiées empêchant de satisfaire les besoins du ménage. Temps d'attente jugés longs (11/15) et faible débit (6) sont principalement rapportés. La durée d'attente serait à l'origine de tensions entre les usagers (7/24) au niveau de sept infrastructures selon les IC. Elle est en outre la seule cause de tension rapportée pour les points d'eau. Les FGD font état de malentendus et de tensions autour des points d'eau entre les femmes, liés aux longs temps d'attente, au manque d'eau, au faible débit et aux multiples coupures (6/8). A plusieurs reprises, les participant.e.s des FGD mentionnent les disputes autour du non-respect des files d'attente (4/8). Généralement associé avec le temps d'attente, le nombre d'usagers dépasserait 100 personnes par jour selon les estimations données pour 10 infrastructures.

Accès à l'assainissement

Sur le plan de l'assainissement, 250 latrines, toutes gratuites et disponibles, ont été cartographiées dans les six sites ciblés au sein de Kaya. Celles-ci sont en grande partie fonctionnelles (238), alors que certaines sont en construction (6) et moins de 3% demeurent non fonctionnelles (6). Ces latrines ont pour la plupart été mises en place par des ONG (193), et une minorité serait publique (10), seules 58 d'entre elles sont séparées.

La presque totalité des ménages PDI (94%) et non déplacés (95%) confirme à la fois un accès et une utilisation de latrines, bien que la présence d'un biais de désirabilité sociale ne puisse être exclue, la pratique de la défécation à l'air libre étant rapporté tabou dans la communauté.

Cependant le type de latrines accessible et utilisé n'est pas le même entre les deux groupes, une plus grande proportion de ménages non déplacés bénéficie de l'accès à des latrines privées (98/102) ; bien que celles-ci ne soient partagées que dans 17% (17/98) des cas, alors que les latrines publiques constituent le premier type de latrines accessibles pour les PDI (42/102). Cette dernière tendance se reflète également dans la moitié des FGD. L'égalité d'accès aux latrines pour toutes les communautés a été mentionnée dans 7 des 8 FGD, bien que le manque de latrines semble être un problème commun à chacun des sites évalués (6/8).

Education

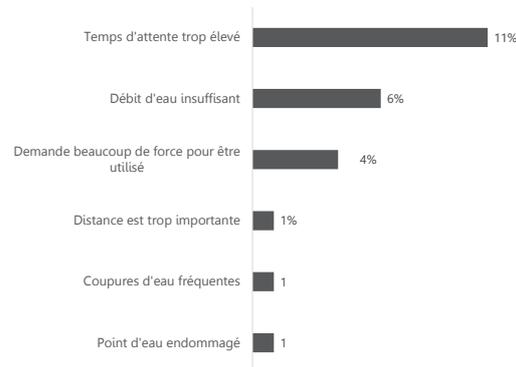
L'accès à des services d'éducation est estimé comme adéquat pour 91% des ménages PDI et 96% des ménages non-déplacés¹. Ce constat est corroboré dans 6 des 8 FGD, où l'absence de tensions entre communautés et l'égalité d'accès aux écoles est confirmée. Neuf établissements scolaires ont été cartographiés au cours de cette collecte.²

Si l'accès ne présente pas de disparités entre les groupes, le degré de scolarisation des enfants PDI et non-déplacés diffère. Une minorité d'enfants, voire aucun enfant du ménage, fréquentait une école ou participait à la majorité des cours pour 7% des ménages non déplacés. Par opposition, ce chiffre atteint 29% pour les communautés déplacées, mettant en avant des opportunités différentes pour les deux groupes de population. Seul 33% des ménages déplacés indique scolariser l'ensemble des enfants du ménage contre 70% des ménages non-déplacés.

Les barrières à l'éducation rapportées pour les filles du ménage ne sont pas différentes de celles des garçons, bien que des dissimilitudes soient répertoriées entre groupes de population. Aucune barrière à l'éducation n'est mentionnée chez les garçons pour 53% des ménages contre 58% des ménages pour les filles.

Dans l'ensemble, l'accès à l'eau semble s'être amélioré au cours des trois derniers mois, avec davantage de ménages non déplacés (59%) percevant une évolution positive de leur besoins comblés que de ménages PDI (38%).

Graphique 05. Nombre de points d'eau par principaux problèmes rapportés au niveau du point d'eau selon les IC de l'infrastructure



Au moins un problème est associé à 91% (221/244) des structures fonctionnelles et non-fonctionnelles cartographiées selon les IC. Si de nombreux problèmes au niveau des infrastructures sont évoqués, le manque de matériel et de produits pour le nettoyage et la désinfection (207/221), suivi des fosses septiques trop peu profondes (77/221) ressortent particulièrement des entretiens avec les IC.

La fréquentation des latrines est particulièrement importante, dans 15% des structures, elle serait supérieure à 100 personnes par jour et pourrait même monter jusqu'à plus de 500 personnes dans la journée à Tiwèga 1 (8/8 infrastructures).

Un dispositif de lavage de mains, rattaché au lieu d'assainissement, a été rapporté dans seulement 14% (33/238) des infrastructures cartographiées. Le lavage des mains est pourtant essentiel dans la lutte contre la propagation des maladies hydriques, comme la diarrhée, notamment rapportée comme un des problèmes de santé auxquels 17% des ménages déplacés ont été exposés au cours des trois mois précédents la collecte de données.

Avec un taux de fréquentation scolaire bien moins important que chez les non-déplacés, les ménages PDI rapportent plus souvent (43/81 contre 17/94) des barrières à l'éducation des filles et des garçons (41/83 contre 19/86), après exclusion des ménages dont les enfants sont trop jeunes pour aller à l'école. Le principal obstacle mentionné d'accès à l'éducation est le manque de moyens financiers pour payer les frais de scolarité (garçons 29%, et filles 31%), barrière également mentionnée dans 7 des 8 FGD.

Côté offre, le personnel enseignant ou le directeur de la structure met en avant le manque de mobilier (7), de matériel éducatif (5) et de salles de classe (4) pour mettre en avant les difficultés de la structure. Outre ces problèmes, le ratio nombre d'élèves inscrits sur capacité maximale d'accueil met en évidence des problèmes de sureffectif dans 2 structures, ayant dépassé jusqu'à plus de 40% de leur capacité.

A la différence du secteur de l'eau et de la santé, les ménages PDI (78%) et non-déplacés (79%) observent une situation stationnaire en matière d'accès à l'éducation par rapport aux trois derniers mois précédents la période d'évaluation. Néanmoins, 14% des ménages PDI contre 2% des ménages non-déplacés voient une dégradation de leur degré d'accès à l'éducation.

Notes de bas de page

1. Malgré des niveaux d'accès rapportés bons, de même que pour la santé, il est possible que seule la dimension 'physique' de l'accès ait été prise en compte par les ménages.
2. 7 établissements accueillent des enfants du primaire (6-11 ans), 4 du post primaire secondaire (12-17 ans) et 1 du supérieure (plus de 18 ans)

Santé

Cinq structures de santé fonctionnelles dont trois publiques (CSPS) et deux gérées par une ONG (postes avancés) ont été référencées au cours de la cartographie. Ce total ne comptabilise sans doute pas certaines structures fréquentées par une part importante de la population PDI en périphérie des sites.

Tous les ménages PDI (100%) et 99% des ménages non déplacés soulignent avoir accès à des services de santé adéquats, cela est confirmé dans l'ensemble des FGD. L'accès aux soins considéré comme le même pour toutes les communautés (8/8). Cela contrebalance donc l'apparition de la santé comme huitième type d'assistance humanitaire dont les ménages ont le plus besoin et la mention de la santé comme second besoin prioritaire difficile à couvrir. En effet, la notion d'accès regroupe plusieurs dimensions, notamment une dimension physique, économique, sociale et sécuritaire. Au vu des résultats, il est possible que seule la dimension 'physique' d'accès à la structure ait été abordée au cours des enquêtes ménages, pouvant nuancer la perception d'accès relativement bon à la santé.

Néanmoins, l'opportunité de consulter un professionnel médical, dans des délais souvent rapportés comme assez courts, en moins d'une heure est rapporté pour 69% des PDI et 59% des non-déplacés consultés. Du point de vue financier, la consultation du personnel soignant reste gratuite dans les établissements de santé mis en place par des ONG mais est tarifée dans les structures publiques, selon les IC de ces structures. Ce prix variant de 100 F CFA à 500 F CFA selon la structure visitée d'après les IC consultés. Le coût d'une consultation dans les CSPS mentionné comme l'un des principaux obstacles à l'accès à la santé dans les FGD (3/8). Malgré cela, la fréquentation des CSPS n'est pas rapportée moins importante, selon les IC

de ces structures, que pour les postes de santé, offrant pourtant une consultation gratuite. La capacité d'accueil et la situation géographique de ces structures pourrait être une raison expliquant ces résultats.

Du côté de l'offre, le manque d'équipements médicaux (2/3), de médicaments (1/3) et les difficultés d'approvisionnement en électricité (1/3) regroupent les principales difficultés auxquelles font face ces structures au quotidien. Selon les IC consultées, les établissements de santé font face à un besoin de services pour le traitement du VIH (4/5), le traitement du diabète (3/5), la chirurgie et l'ophtalmologie (3/3). Au niveau de la structure, les lits d'hôpitaux (5/5), les médicaments contre le paludisme et les analgésiques (4/5), suivis des lits d'accouchement et des seringues (3/5) seraient les principaux équipements indisponibles et en demande.

En parallèle d'un accès à la santé perçu comme plutôt bon, la situation des enfants sur un plan nutritionnel, en particulier des ménages PDI, est elle plutôt contrastée et fait écho aux problèmes d'accès à la nourriture. Près de 54% des ménages PDI s'estiment préoccupés par la situation nutritionnelle de leur(s) enfant(s). Des cas de malnutrition au cours des 3 derniers mois précédents la période d'évaluation sont davantage rapportés chez les populations déplacées (15) (contre 2 pour les ménages non déplacés). Trois des structures de santé consultées indiquent avoir un service traitant les cas de malnutrition. En outre, les populations déplacées semblaient plus exposées, les trois derniers mois précédents la période d'évaluation, aux problèmes de diarrhée (17%) que les non déplacés (7%). En dehors de cela, le paludisme figure comme le problème de santé le plus rapporté au sein des deux groupes, sans distinction significative, la période de saison des pluies s'étalant entre mai à mi-octobre, l'épidémie de paludisme atteint souvent son pic à cette période.

Abris

Les sites évalués sont divisés en zones loties (bâtiments construits, logements dans des familles d'accueil ou logements loués) et zones non-loties, où les ménages PDI construisent des abris à leur arrivée, vivent dans des installations spontanées, ou bien s'installent au sein de sites aménagés par les acteurs de l'aide. Le milieu urbain des six sites évalués n'est pas homogène. A Yaar, la totalité des enquêtes a été réalisée en zone lotie, les PDI vivant dans des bâtiments communautaires construits (ancien bâtiment d'un marché), tandis que les ménages interrogés à Bangrin, Tampilga, Tiwèga 2 et Wagnalghin résidaient dans un environnement non loti. Tiwèga 1 alliait zone lotie et non lotie. En termes d'attribution de logement, les participant.e.s PDI aux FGD expliquent avoir reçu leurs abris par l'Action Sociale (6/8).

La majorité des ménages PDI consultés indique vivre dans des maisons construites (72%), des abris d'urgence (21%) et des bâtiments publics ou communautaires (6%). Concernant le statut d'occupation des abris, 35 % des ménages PDI déclarent être propriétaires, 16 % locataires, alors que 42 % indiquent occuper librement un espace grâce aux dons humanitaires.

La situation des ménages non-déplacés en matière d'occupation du logement est différente, principalement composée de propriétaires (88%) et de locataires (11%). Si les ménages PDI déclarent être propriétaires de leur parcelle, aucun ménage rapporte pour autant posséder des documents pouvant le certifier (0/36). En comparaison, 17% (17/99) des ménages non déplacés affirment détenir des documents de la mairie attestant du statut de propriétaire.

Au cours des FGDs, les participant.e.s ont rapporté que les aides au logement constituaient l'un des changements positifs dans leurs conditions de vie (4/8). Ces logements ne permettent pas toujours d'accueillir l'ensemble des membres du ménage, compte tenu de la taille élevée des ménages (moyenne de 9 personnes par foyer). Ce point ressort également dans les FGD (6/8), où les participant.e.s indiquent que le nombre de personnes par abri peut atteindre 15 à 20 personnes par abri. Une des conséquences du manque d'espace serait le déménagement de certains membres du ménage vers des zones non loties

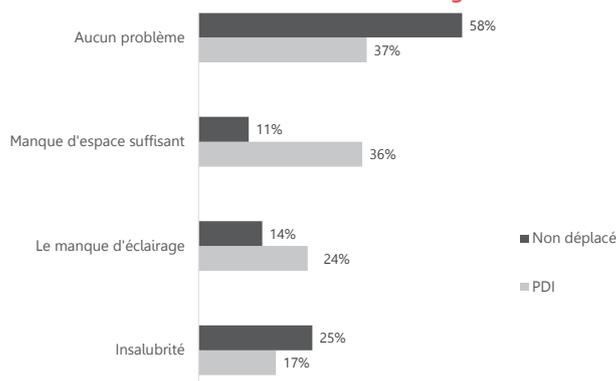
(7/8), voire la location d'un logement (4/8), d'après certains membres des FGD.

Tant pour les ménages non déplacés que pour les PDI, l'augmentation du nombre de personnes dans le ménage peut être due à l'accueil des personnes en situation de déplacement (ménages PDI 17%), et à l'hébergement de personnes en situation de déplacement (ménages non déplacés 6%). Cette cohabitation entre ménages peut mener à des tensions liées entre autres au partage d'AME ou à l'utilisation des latrines privées communes, comme mentionné dans deux FGD.

En outre, quatre ménages PDI sur dix (40%) estiment avoir assez d'espace dans le logement pour tous les membres de leur foyer contre 82% des ménages non-déplacés. Ce manque d'espace contraint 9% des ménages PDI (et 1% des ménages non déplacés) à dormir à l'extérieur de l'abri la nuit, en particulier les hommes âgés entre 18 et 59 ans (6/9). Cette tendance est corroborée au sein des FGD (7/8).

Ainsi, les conditions de logement ne sont pas perçues comme satisfaisantes pour 61% des ménages PDI et 34% des ménages non-déplacés. En plus de la question de proximité au sein du foyer, 62% des ménages PDI et 44% des ménages non-déplacés identifient un ou plusieurs problèmes structurels au niveau de leur abri dont principalement des problèmes de fuites lors de fortes pluies (ménages PDI : 55/64 ; ménages non-déplacés 42/46), de faibles pluies (ménages PDI : 44/64 ; ménages non déplacés : 39/46) ou de ventilations dues à un espace restreint (ménages PDI : 26/64 ; ménages non déplacés : 2/46). Un parallèle peut être fait entre l'apparition de problèmes de fuite et la période de collecte de données qui correspond à la saison des pluies.

Les ménages identifient également plusieurs problèmes d'environnement dont le manque d'espace suffisant pour garantir l'intimité ou la protection de l'ensemble des membres du ménage (ménages PDI : 39/103 ; ménages non déplacés : 11/102), le manque d'éclairage dans ou à proximité de l'abris (ménages PDI : 25/103 ; ménages non déplacés : 14/102) mais aussi d'insalubrité, en lien avec les ordures visibles autour du foyer, (ménages PDI : 18/103 ; ménages non déplacés : 26/102).

Graphique 06. Pourcentage des ménages par principaux problèmes d'environnement au niveau de l'abri du ménage

Protection et coexistence entre populations

Les arrivées de PDI à Kaya accentuent la pression sur les infrastructures et les ressources, ce qui pourrait mener à l'augmentation des tensions entre communautés. Toutefois, les dynamiques de coexistence entre communautés semblent être bonnes. Aucun ménage interrogé, PDI ou non déplacé, n'a évoqué de tensions ou de conflits entre communautés présentes sur le site. Les relations entre communautés sont même globalement bonnes pour 97% des ménages PDI et 88% des ménages non déplacés.

Néanmoins, la présence d'un biais de désirabilité sociale ne peut être exclue, cela pourrait expliquer que les tensions ou problèmes au sein ou entre communautés ne soit que très peu rapportés aussi bien dans les enquêtes quantitatives que dans les enquêtes qualitatives. Quelques conflits fonciers, qui seraient mineurs, entre populations non déplacées et déplacées sont exprimés dans les FGD, liés notamment au franchissement des cultures agricoles des communautés non déplacées pour aller chercher du bois de chauffe.

En matière d'accès aux services de base (eau, éducation, santé, latrines), l'accès n'est pas rapporté être différent entre communautés ou groupes de population dans les sites évalués, selon les participant.e.s des FGD. Toutefois des tensions existent pour certains mais celles-ci seraient liées à la pression exercée sur les infrastructures. Ce constat est dressé par plusieurs IC interrogés au niveau des points d'eau et dans l'ensemble des FGD pour les points d'eau.

Assistance humanitaire

Au cours des trois mois précédents la collecte de données, 2% des ménages non déplacés et 47% des ménages PDI déclarent avoir reçu une aide humanitaire. Les principaux types d'assistance reçus par les PDI regroupent la nourriture (71% ; 34/48), les abris et les AME (33% ; 16/48) et l'aide aux moyens de subsistance (13%, 6/48). Certains font écho aux besoins prioritaires exprimés par les ménages bien que l'assistance reçue aient déjà pu combler une partie des besoins, notamment les besoins matériels, comme en AME ou en abri.

Dans l'ensemble, le bilan de l'assistance reçue au cours des trois mois précédents la collecte de données semble positif. Près de 71% (34/48) des ménages PDI se disent très satisfaits de l'aide reçue, même si cette perception n'est pas uniforme, une minorité de ménage étant (y compris très) insatisfaite de l'aide reçue (6%, 3/48) en raison de l'insuffisance de l'aide.

Ce sentiment est également perceptible au sein des FGD. Six FGD font état de l'évolution positive des conditions de vie des ménages PDI, notamment grâce à l'aide alimentaire (4/8), à l'assistance et la fourniture d'abris (4/8), et à un meilleur accès aux soins de santé (3/8), à l'eau et à l'assainissement (3/8). Malgré l'aide, la situation alimentaire reste précaire compte tenu des besoins élevés et du nombre important de ménages déplacés (6/8).

Aucun ménage (PDI ou non déplacé) n'a rapporté avoir rencontré des conflits fonciers au cours des trois mois précédents la collecte de données. Certains membres des FGD (3/8) ont exprimé leur inquiétude concernant un risque d'expulsion de leur logement en raison des difficultés à payer le loyer.

Sur les trois derniers mois précédents la collecte de données, la plupart des ménages, PDI (78%) et non déplacés (65%) considèrent la situation en termes de logement comme stable, malgré des besoins qui restent élevés.

Les coupures d'eau, longs délais d'attente, faibles débits ou encore le manque d'eau sont autant d'exemples cités comme étant à l'origine de mésententes ou de disputes entre utilisateurs en raison de tensions autour de l'accès aux ressources. De plus, des tensions liées à la distribution de nourriture sont rapportées dans 6 des 8 FGD, lorsque certaines PDI ne reçoivent pas d'aide alimentaire, au même titre que leurs voisins, et font part d'une mauvaise distribution de l'aide alimentaire. Ainsi, dans la moitié des FGD, les participant.e.s signalent que le manque de ressources entraîne également des conflits intra-ménages, exacerbés par le manque d'espace dans les logements.

Une vaste majorité de ménages (100% des ménages PDI ; 97% des ménages non déplacés) a indiqué se sentir en sécurité sur le lieu d'installation actuel. Pour la moitié des ménages (54% des ménages PDI ; 48% des ménages non déplacés), la situation sécuritaire s'est améliorée au cours des 3 derniers mois précédents la collecte de données. Cela n'empêche pas pour autant 14% des ménages non déplacés et 6% des ménages PDI de signaler l'endommagement ou le vol des propriétés ou possessions du ménage au cours des 30 derniers jours.

Que ce soit, pour les femmes, les filles, les garçons ou les hommes, très peu d'inquiétudes en termes de protection sont rapportées par les ménages, cela pourrait également être lié à la présence d'un biais, les répondants n'osant craignant d'exposer les membres du ménage. L'identification de raisons et acteurs derrière cette source d'inquiétude pouvant être perçu comme présentant un risque pour le répondant.

Concernant les modalités d'organisation de l'assistance, 95% des ménages PDI se déclarent satisfaits du comportement des travailleurs humanitaires et fournisseurs d'aide humanitaire. Sur les 5% d'insatisfaits, il est question de fraude perçue par les bénéficiaires. Des tensions entre les PDI et les gestionnaires de sites autour de la distribution de nourriture sont rapportées dans la moitié des FGD (4/8) alors qu'une mauvaise gestion de la part des gestionnaires de sites perçus comme distribuant de la nourriture sur la base du favoritisme est expliquée au sein de deux FGD.

Les difficultés d'accès à de l'information sur l'assistance humanitaire pour le ménage ne sont pas considérées chez 68% des ménages PDI et 74% des ménages non déplacés, l'absence de partage d'information ressort néanmoins comme principale difficulté d'accès pour les deux groupes de population, et ce dans des proportions similaires (PDI : 21% ; non-déplacés : 21%).

Perception et rôles des acteurs locaux

La question du déplacement des PDI serait devenue une priorité pour les autorités locales et les OSC selon les 3 IC consultés, et les auraient amenés à réorienter leurs activités. Ainsi, au niveau de la commune, les nouveaux défis liés à l'augmentation de la pression démographique ont accru les besoins en services de base et réorienté les activités de développement vers les besoins primaires (logement, santé, éducation), ainsi que l'adaptation du plan d'action de la ville et du Conseil départemental d'urgence et de réhabilitation (CODESUR). Les priorités d'intervention identifiées par les institutions locales regroupent : la santé, l'éducation, le logement, la sensibilisation sur des questions environnementales et sociales, le développement économique et des infrastructures.

Au même titre que l'autorité communale consultée, les IC des OSC consultées ont indiqué avoir réorganisé et augmenté le volume de leurs activités pour se concentrer sur l'aide d'urgence plutôt que sur des questions de développement. Cependant, un IC a mentionné que ce changement d'orientation pouvait se faire au détriment des interventions en AGR, ce qui pourrait être problématique à plus long terme, dans une situation où les besoins économiques et alimentaires demeurent importants dans la région.

Les ressources humaines, logistiques et financières dont disposent les institutions locales pour faire face à cette crise sont somme toute restreintes et limitées d'après un IC issu de l'autorité locale. L'insécurité serait la source d'une baisse des moyens financiers. Au niveau des OSC consultés, si les humaines et logistiques sont perçues comme suffisantes, l'aspect financier représente également un enjeu de taille pour ces acteurs.

Le domaine d'intervention des autorités locales ne se limite pas aux initiatives mentionnées ci-dessus. L'autorité locale est la principale source d'information utilisée par les ménages non déplacés (36%) pour être informé au sujet des infrastructures et services sociaux communautaires de base, suivi de la famille et des amis rapporté par 28% de ces ménages. D'autres acteurs sont davantage visibles et jouent un rôle dans la gestion de l'information au niveau des sites, les ménages PDI associent en majorité les leaders communautaires (59%) à la principale source d'information pour obtenir des informations sur les infrastructures et services sociaux-communautaires de base. Ces informations sont transmises par plusieurs canaux, les appels (36%), les messages radio (30%) et les discussions en face à face (22%) constituant les principaux modes de communication selon les ménages.

La capacité d'influence des ménages dans la prise de décision des acteurs institutionnels, regroupant aussi bien les autorités locales que les acteurs humanitaires, sur les services sociocommunautaires semble limité pour plus de deux tiers des ménages ; en effet, 74% des ménages PDI ne considèrent avoir aucune influence contre 68% des ménages non-déplacés. Cela peut être en partie lié au sentiment de n'être pas suffisamment informé, et de facto pris en compte, des décisions prises au niveau de la municipalité. Moins de la moitié des ménages non-déplacés (46%) et plus d'un tiers des ménages PDI (35%) considèrent être (presque) toujours informés. Au sein de la communauté déplacée, les acteurs humanitaires (75%) et les leaders communautaires (72%) sont considérés comme impliqués dans la décision des bénéficiaires de service. Ces derniers sont plébiscités comme le premier acteur impliqué dans la décision des bénéficiaires de service par les ménages non déplacés (65%).

L'Action Sociale est aussi désignée par 37% des ménages déplacés comme un acteur vers lequel les ménages pourraient se tourner en cas de difficultés d'accès aux services sociocommunautaires alors que les ménages non-déplacés identifient en nombre (50%) les forces de sécurité (FDS), sans doute en l'absence d'identification claire d'acteurs à ce niveau.

Graphique 07. Pourcentage des ménages par principales sources d'information utilisées par le ménage

